



## INTERPELLATION

**Auteur** Steve Delasoie, PLR/FDP, Malvine Moulin, PDCVr et Guillaume Frossard, UDC  
**Objet** Des lignes de bus qui changent de statuts par magie, le canton va-t-il agir ?  
**Date** 09/09/2021  
**Numéro** 2021.09.356

Le 26 août 2021 la commune de Bourg-St-Pierre reçoit la mauvaise surprise suivante :

L'OFT (office Fédéral des Transport) considère désormais que la ligne qui va de Bourg-St-Pierre au Grand-St-Bernard ne recevra plus de subvention partielle de la Confédération, car elle est considérée comme purement touristique et ne relève plus du trafic régional de voyageurs (TRV) et que par conséquent c'est le canton et la commune d'assumer entièrement les coûts de la ligne .

Quelle surprise, car depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur le transport de voyageurs de 2009, jamais cette ligne n'a été considérée comme tel.

Le fait de considérer que cette ligne est purement touristique est très surprenant, car le col durant la période estivales compte environ 35 habitants permanents et la période hivernale, ces résidents tombent à une 15ème de personnes. (durant la période hivernale le service de bus n'a lieu que jusqu'à Bourg-St-Pierre)

Cette ligne est également le lien avec l'Italie voisine et la région d'Aoste et un moyen de transport apprécié par les personnes ne pouvant monter à pied à l'hospice.

Le col du Gd-St-Bernard est un haut lieu du tourisme, fréquenté par des milliers de voyageurs durant les 4 mois d'été, l'économie régionale sera impactée de manière forte (nuitées touristiques restauration - visite du musée et du chenil).

Le surcout pour la commune se monte à Sfr. 18'000.- par an, après les conséquences de la pandémie Covid-19, cette nouvelle charge risque de peser lourd sur les finances communales (surcout au niveau du transport - baisse de la fiscalité, etc.)

Et cette ligne est à première vue loin d'être la seule : Lourtier-Mauvoisin, La Fouly-Ferret ...

### Conclusion

Le Canton a-t-il pris contact avec l'OFT pour comprendre ce revirement soudain ?

Combien de lignes sur l'ensemble du Canton sont concernées ?

Le Canton peut-il venir en aide aux communes concernées pour éviter, que ces trop lourdes charges ,ne sonne l'abandon purement et simplement de ces lignes ?